

# LA PRESSE EN REVUE...



**JEUDI 19 JUIN 2014**

## SOMMAIRE

- 1) Il convoque...
- 2) La colère monte
- 3) Les menaces aériennes
- 4) Cherchons la « plus bête du monde »
- 5) Le gros bas de laine de Sarko...
- 6) La boule de cristal de ??...
- 7) La vision de...
- 8) Baby-Loup : suite...
- 9) Pas bien ça Mimi...



G.Diez La Presse en Revue

## I) Hollande convoque le Parlement pour une session extraordinaire en juillet



L'Assemblée nationale, le 3 juillet 2007. (MAXPPP)

A l'ordre du jour des députés : les budgets rectificatifs 2014, le premier volet de la réforme territoriale et un texte sur les taxis.

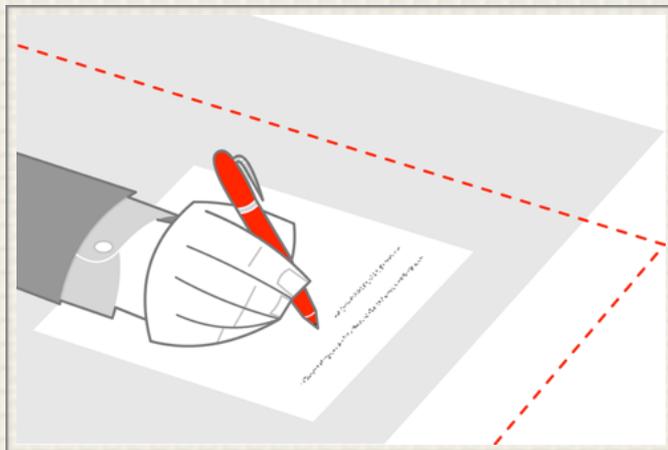
Même au cœur de l'été, les députés et les sénateurs vont devoir voter. François Hollande a signé mardi 17 juin le décret convoquant le Parlement en session extraordinaire en juillet. Comme il est d'usage, le décret fixe au 1er juillet le début de la session mais ne donne pas de date de clôture.

Le projet de loi "relatif à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral", présenté mercredi en Conseil des ministres, figure dans ce décret. Seront aussi débattus le projet de loi de finances rectificative, le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, ainsi que deux textes non encore déposés : la "proposition de loi relative aux taxis et aux voitures de transport avec chauffeur" et "le projet de loi renforçant la prévention et la répression du terrorisme".

Députés et sénateurs continueront à débattre de la réforme ferroviaire, dont l'examen a commencé mardi 17 juin. Ils poursuivront l'examen, déjà entamé, de plusieurs projets de loi, sur l'économie sociale et solidaire, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'agriculture, la réforme pénale, les emprunts toxiques souscrits par les collectivités locales et les infrastructures de recharge des véhicules électriques.

## II) La colère sociale chemine à la surface

Olivier BESANCENOT Membre de la direction du NPA,  
Christine POUPIN Membre de la direction du NPA et  
Philippe POUTOU Membre de la direction du NPA



(Illustration Stefano Rossetto)

**Un gouvernement de «gauche» qui mène une politique de droite doit, dorénavant, être traité comme un gouvernement de droite qui mène une politique de droite : par l'action massive et le rapport de force.**

La grève reconductible menée, depuis le 10 juin, par les cheminot(e)s prend l'allure d'un bras de fer. Bien sûr, bien des luttes emblématiques ont déjà animé le quinquennat de Hollande (les PSA, les Arcelor Mittal, les Goodyear, les manifestations radicales contre les licenciements et l'écotaxe en Bretagne, contre le projet d'aéroport Notre Dame des Landes...) mais la grève cheminote draine dans son sillage une charge explosive qui pourrait coûter cher à un gouvernement déjà affaibli.

### Intonations thatchériennes

D'abord, parce que depuis 1995, et la grève générale en défense de la sécurité sociale, nous savons que ce secteur du monde du travail peut entraîner avec lui un large flot de mécontentements. Ensuite, parce que la raison d'être de cette grève est directement liée à un projet de réforme que le gouvernement entend faire passer comme la preuve supplémentaire de sa fermeté contre le mouvement social. Avec un François Hollande, discrédité et impopulaire, qui pense se refaire une santé en s'essayant à des intonations thatchériennes sur le thème : «il faut savoir arrêter un mouvement» ainsi qu'un Premier

ministre, Manuel Valls qui, comme à l'accoutumée, se plaît à singer les ministres de droite qui l'ont précédé. Docile, ou simplement en phase, surtout sans imagination, une meute bien-pensante «anti-gréviste» envahit les écrans, les ondes, les éditos, pour appeler à la fin du conflit, et sans négociations, hurlant, sur tous les tons, la rengaine pavlovienne de la réaction : «halte à la prise d'otage» «c'est une grève minoritaire menée par des salariés privilégiés». Les plus retards d'entre eux tentent de présenter la réforme comme favorable aux revendications des agents car «elle réunifierait la SNCF en une seule entité» (sic !).

Il s'agit d'un abus de communication mensonger car cette réforme, dans la stricte application des réglementations libérales européennes (le quatrième paquet ferroviaire), scinde la SNCF en trois entités et ne la regroupe sûrement pas en une seule. Ce premier genre de coup porté au service public ferroviaire unifié date de 1997 et l'a été par le gouvernement Jospin, sans que l'on entende l'un de ses ministres s'en émouvoir réellement. Le Réseau Ferré de France (RFF) chargé de s'occuper des infrastructures, est ainsi devenu une entité séparée de la SNCF, qui a alors hérité de l'attribution des trains. Le loup entrainé dans la bergerie. Aujourd'hui, la réforme créerait une structure de plus : la première, le Gestionnaire d'infrastructures unifié (GIU) compterait, outre RFF, les 14 000 aiguilleurs et les 35 000 agents qui entretiennent les voies : la deuxième organiserait les 100 000 cheminots restant ; la troisième, une holding ferait office de donneur d'ordre pour les deux premiers groupes, concentrant principalement la direction de l'entreprise. Voilà la SNCF démembrée et prête à l'ouverture à la concurrence. Les bases de la guerre économique qui attend ce «marché» seraient, de cette manière, posées et le système ferroviaire savamment dépecé, car les parties lourdes, et coûteuses (l'entretien et la gestion du réseau) reviendraient à l'Etat, tandis que les activités rentables (les trains, TER, TGV....) deviendraient, elles, privatisables.

### **Les cheminots se battent pour une certaine idée du service public**

Les libéralisations des différents services publics, qu'il s'agisse de l'énergie, de la poste, des télécommunications, ou de la santé, suffisent à nous dire à quel point la logique est toujours la même : n'offrir au privé que ce qui est susceptible de dégager des bénéfices sans s'encombrer des

frais d'entretien imputés aux contribuables. Et pas une de ces libéralisations, en France ou en Europe, ne s'est traduite par une baisse des tarifs, bien au contraire, partout les prix ont flambé et la sécurité des prestations a fondu comme neige au soleil devant le temps court de profits immédiats prioritaires sur le bien être des usagers. Difficile à admettre pour certains, mais les cheminots ne luttent pas seulement pour eux, pour leur statut, leurs conditions de travail, leurs salaires, ou pour leur organisation du travail que cette réforme veut niveler par là-bas, à l'image des accords compétitivité emploi qui polluent le monde du travail. Non, ils se battent aussi pour une certaine idée du service public. Quitte à faire grincer quelques dents, nos heures de galère dans les transports sur les routes, ces jours-ci, vaudront, peut-être demain, quelques années gagnées pour le service public pour peu que nous sachions nous révéler solidaires. Car, plus que la grève, à la SNCF, dans plus de 90% des cas, ce sont les fameux retards qui pourrissent la vie et sont dus au manque de moyens, d'investissements et au sous-effectif chronique (plus de 30000 suppressions d'emplois en 10 ans !) qui sapent l'activité ferroviaire. La direction de la SNCF désinforme sciemment avec des chiffres de grévistes fantaisistes qui ne résistent pas à la réalité vécue et ressentie du nombre de trains annulés.

Cette grève est massive, unitaire, radicale, débattue en assemblées générales. Elle tiendra bon pour avoir la peau de cette réforme. Et il faut l'aider à cela. Le climat social se colore à nouveau, par petites touches successives, depuis la nomination de Valls. Sous Ayrault, le pavé semblait monopolisé par la droite, l'ultra droite et l'extrême droite. Sous Valls, ce sont principalement des cortèges de gauche qui manifestent contre le gouvernement (le 12 avril, le 1<sup>er</sup> mai, services publics...). Et voilà maintenant des grèves qui cheminent à la surface. Les intermittents et les précaires, dans leur combat légitime contre la renégociation de la convention Unedic, ont déjà engagé depuis plusieurs mois une épreuve de force essentielle contre la politique libérale du pouvoir. Lundi manifestation des intermittents et précaires, mardi manifestation des cheminots, ces luttes changent le climat de résignation par leur détermination; comme celles des postiers qui, dans plusieurs départements, résistent aux réorganisations, à la précarité, et à la répression face à une direction sourde et aveugle. Les exemples pourraient même se multiplier (Air France, Véolia etc.). Rien de la

lame de fond, bien sûr, mais des preuves vivantes et stimulantes que la résignation et les doutes n'ont pas vocation à nous paralyser plus longtemps. Plus que jamais, les échecs du passé nous imposent de travailler à la convergence de toutes ces luttes afin d'emporter quelques précieuses victoires qui redonnent la confiance. C'est la condition pour que l'énergie de nos combats ne parte pas dans les sables.

Créer des collectifs «usagers grévistes solidaires»

A gauche, les hésitations ou les attermoissements face au gouvernement, qu'ils soient animés par un vrai sentiment de culpabilité ou par des vraies connivences tenaces, n'ont fait qu'affaiblir notre camp jusque maintenant. Un gouvernement de «gauche» qui mène une politique de droite doit, dorénavant, être traité comme un gouvernement de droite qui mène une politique de droite : par l'action massive et le rapport de force. Il est crucial que les grévistes de la SNCF ne sentent pas la gauche non gouvernementale prise en défaut de solidarité. La gauche sociale, syndicale, associative, et politique (Front de gauche, NPA, LO, AL ...) doit parler d'une même voix pour dire, avec conviction, sa solidarité avec le mouvement. Pourquoi ne pas multiplier des collectifs «usagers grévistes solidaires»? Des usagers solidaires des grévistes ?

Durant la grève, nous, les passagers, redevons pourtant «usagers» aux yeux de tous, dans une unanimité presque troublante. Même la classe politique libérale, qui ne voit en nous que des «clients» le restant de l'année, s'égosille, et s'indigne, trémolo dans la voix, du sort réservé aux «malheureux usagers», instrumentalisant ainsi les quais surchargés à des fins politiciennes. Ces collectifs unitaires pourraient être des lieux de convergences militantes. Pourquoi pas des meetings unitaires devant les gares ? Pourquoi pas, dans la continuité de la manifestation du 12 avril, au-delà des débats publics qui sont utiles, planter dans le décor de la rentrée la perspective d'une mobilisation d'ensemble nécessaire, combinant manifestations, grèves, et occupations de place ? Rien ne se décrète, mais la crise sociale et politique, qui s'est exprimée, de la pire manière aux dernières élections, nous oblige à comprendre que lorsque la grogne sociale repointe le bout de son nez, il faut l'accompagner et la renforcer car elle, seule, pourra féconder nos perspectives politiques du renouveau qui nous fait jusqu'à présent cruellement défaut.

### III) Les contrôleurs aériens menacent de faire grève pour le premier week-end de départ en vacances

Le HuffPost



Après la grève des cheminots, celle des contrôleurs aériens? | AFP

Après le rail, le ciel? Selon le journal Les Échos, deux syndicats de contrôleurs aériens, le SNCTA et l'UNSA-ICNA, menacent de faire grève du 24 au 29 juin prochain, ce qui inclut donc le premier gros week-end de départ en vacances.

"Ces deux organisations représentant respectivement 40,9% et 22,4% des suffrages, le trafic aérien dans les aéroports français mais aussi dans les aéroports européens, devrait s'en trouver très fortement perturbé, avec de nombreux retards et annulations de vols en perspective", soulignent Les Échos.

La raison de leur colère? La même que pendant les grèves d'octobre 2013 et de janvier 2014, à savoir le projet de Ciel unique de Bruxelles. Ce plan de performance de la Commission européenne est censé "faire baisser le coût du contrôle du trafic aérien, qui serait deux fois plus élevé en Europe qu'aux Etats-Unis, selon Bruxelles", explique le journal économique.

Or, selon les syndicats ce projet "risque d'entraîner la privatisation de certains services non directement liés au contrôle du trafic, comme la météo et la maintenance des installations", détaille de son côté Le Parisien.

Frédéric Cuvilier, déjà fort occupé par la réforme ferroviaire et les remous qu'elle a créé, doit recevoir ce mercredi 18 juin ainsi que jeudi les deux syndicats pour rappeler la position du gouvernement qui est plutôt hostile au projet de

Bruxelles. Et les convaincre de ne pas mettre leur menace à exécution.

[huffingtonpost.fr](http://huffingtonpost.fr)

## IV) France cherche droite désespérément

Olivier Biffaud



François Fillon, en septembre 2013 à Nice. REUTERS/Eric Gaillard.

**Sauf à demeurer «la plus bête du monde», la première force de l'opposition parlementaire va bien être obligée de prendre à bras le corps le débat sur son projet politique.**

Une belle victoire aux municipales, un cinglant échec aux européennes! En l'espace de deux consultations, l'électorat n'a pas seulement envoyé un message à François Hollande, il en a aussi expédié un à la droite française.

Coup sur coup, il a sanctionné le président de la République –ses choix et ses attermoissements– en faisant payer le prix fort au Parti socialiste: plus de 100 grandes villes perdues et une calamiteuse troisième place aux élections européennes. Mais il a également adressé un avertissement à l'opposition: il lui a certes donné les clés de nombreuses municipalités, mais c'était moins le résultat d'une adhésion au projet et aux hommes de la droite que d'un rejet de la gauche au pouvoir.

La confirmation en a été donnée aux européennes –une élection dont les Français se désintéressent car ils pensent, à tort, qu'elle est sans enjeu– où la droite, cette fois, a été dominée par l'extrême droite. Il est vrai que, lors de la campagne électorale, l'UMP avait développée une ligne incompréhensible dans laquelle il y avait à boire

et à manger. Soumise à la pression de ses propres souverainistes, la direction du parti, c'est-à-dire son président de l'époque Jean-François Copé, n'avait pas su imposer un discours clair sur l'Europe.

Qu'a retenu l'électorat de cette campagne du premier parti de l'opposition parlementaire? Probablement rien sur le plan programmatique! Tout juste a-t-il noté que Henri Guaino, ancien conseiller spécial de Nicolas Sarkozy, clamait haut et fort qu'il n'allait pas voter pour Alain Lamassoure, chef de file de son parti en Île-de-France, que Laurent Wauquiez, ancien ministre, notamment des Affaires européennes, était un adepte du retour à l'Europe des six (les fondateurs de 1957) et que Nicolas Sarkozy lui-même prônait une remise en cause des accords de Schengen, en espérant un soutien de la chancelière Angela Merkel, qui n'est pas venu car les Allemands ne veulent pas en entendre parler.

En clair, la droite a fait ce qu'elle pratique depuis la défaite présidentielle de 2012, la prise du pouvoir interne, contestée puis anéantie, par Copé et la stérilisation volontaire de la réflexion sur un projet par les amis de Sarkozy: la politique du vide! De projet, que nenni; en revanche, des déclarations creuses sur le retour –ou le non-retour– de l'ancien président, des brassées.

Qui peut dire, aujourd'hui, quelle est la ligne dominante à l'UMP? Personne. Est-elle étatiste ou libérale? Quel est son fond de sauce économique? Que veut-elle sur le plan social? Est-elle pro-européenne ou anti-européenne? Quelle est sa position vis-à-vis de l'extrême droite?

Les dirigeants de la droite donnent l'impression de ne s'intéresser que de loin en loin à ces quelques interrogations secondaires. Non, ils sont obnubilés par une seule question: Sarkozy. Son fan-club, animé par Brice Hortefeux et Nadine Morano, rabâche qu'il est le messie. «Je souhaite que Sarkozy soit candidat à la présidence de l'UMP», dit le premier; «Sarkozy n'a pas le choix, il doit revenir», assure la seconde. A l'instar de François Fillon, les opposants de Sarkozy veulent eux privilégier une «image de rigueur morale»... qui n'est donc pas celle de l'ancien président.

### Forces opposées

La définition de cette ligne interne est d'autant plus difficile à établir que des forces opposées tiraillent le parti, avec des oppositions qui se

polarisent sur deux sujets qui sous-tendent le futur programme de l'UMP: l'attitude vis-à-vis du centre et les rapports avec le Front national.

Sur le premier point, le triumvirat qui dirige actuellement le parti (Fillon, Juppé, Raffarin) pousse à fond pour un rapprochement avec les centristes. C'est à ses yeux la garantie de tenir le FN à longueur de gaffe et de promouvoir une attitude pro-européenne. S'il s'agit d'une attitude constante pour le maire de Bordeaux, difficile d'être aussi affirmatif avec Fillon à cause de l'étrange péripétie sur le «sectarisme»: en septembre 2013, confronté au choix entre un candidat PS et un candidat FN, il conseillait à ses amis de «voter pour le moins sectaire».

Face à eux, les partisans de Sarkozy n'ont toujours pas digéré l'option prise par François Bayrou au second tour de la présidentielle, quand le président du MoDem avait choisi, publiquement, de voter pour Hollande. Une «trahison» que les sarkozystes ne lui ont jamais pardonnée.

Par voie de conséquence, tout rapprochement avec les centristes est impossible à leurs yeux, d'autant que le centre tente, tant bien que mal, de refaire son unité. Sans Jean-Louis Borloo, qui a quitté la vie politique... mais avec François Bayrou, toujours chef de file du MoDem. Ce refus d'alliance de la part des bataillons droitiers de l'UMP convient parfaitement, majoritairement, aux dirigeants centristes, qui justement n'en veulent pas. Ils ont sans doute été douchés par cinq années de sarkozysme marquées par une marginalisation de leur sensibilité politique et par une reprise insistante de certains thèmes du Front national en fin de quinquennat, pendant la campagne présidentielle.

Cette nette inflexion de Sarkozy, inspirée par un Patrick Buisson venu lui-même de l'extrême droite, n'a pas beaucoup servi le président-candidat. Alors qu'il avait siphonné, en 2007, une partie de l'électorat de Jean-Marie Le Pen au premier tour de l'élection (10,44% des voix seulement pour le leader frontiste), Marine Le Pen, en 2012, a refait le terrain perdu par son père, et même mieux, en atteignant 17,90% des suffrages exprimés.

À cette aune électorale, la thèse selon laquelle Sarkozy est le seul à même, à droite, de faire reculer le Front national ne se trouve pas particulièrement confirmée. A l'évidence, Fillon, et surtout Juppé, qui a toujours adopté une position extrêmement claire face à l'extrême

droite –avec un réel succès électoral pour lui-même–, sauront ressortir l'argument au moment où il le faudra. C'est-à-dire quand les protagonistes entreront dans le vif du sujet en parlant «ligne» au lieu de se laisser tétaniser par les phrases creuses de ceux qui présentent l'ancien chef de l'Etat comme un demi-dieu de la politique.

## Un camp anesthésié

La bataille pour la présidence de l'UMP se fera-t-elle uniquement autour de la personnalité des candidats, sur le mode bonapartiste cher au feu RPR, ou bien proposera-t-elle au peuple de droite une réflexion sur les valeurs et sur un projet?

Depuis mai 2012, l'UMP vit dans l'espoir ou dans la hantise du retour de Sarkozy, selon les acteurs qui s'expriment. Même Valéry Giscard d'Estaing n'avait pas provoqué une telle anesthésie de son camp après sa défaite de 1981 face à François Mitterrand, qui était pourtant la première de la droite dans un scrutin majeur sous la Ve République. Depuis le temps, elle a intégré l'alternance. En revanche, elle ne sait pas faire face –pas plus que la gauche, du reste– à l'émergence d'une extrême droite qui a flirté avec les 25% aux dernières européennes.

Mais à la différence de la droite et de la gauche, qui fonctionnent dans des systèmes d'alliance électorale, le Front national est isolé et sans allié. Ce n'est pas la construction d'un appendice –le Rassemblement Bleu Marine (RBM)–, façon compagnons de route du PCF, qui peut créer l'illusion d'une alliance.

Il n'en reste pas moins qu'une frange de l'UMP ne désespère pas de jeter des passerelles sur son flanc droit. L'ancien président de la République avait montré la voie, à la fin de sa campagne, en reprenant à son compte certaines thématiques développées par l'extrême droite. C'est autour de la capacité des tenants de cette stratégie de rapprochement et de la force de résistance de ceux qui s'y opposent que va se reconstruire la droite française. Il n'est pas certain que la compétition pour la présidence de l'UMP mette complètement en lumière cette sourde bataille idéologique.

Alors même que, depuis le 15 juin, Jean-François Copé n'est plus formellement la patron du parti, une nouvelle phase va s'ouvrir. Elle va sûrement être rythmée par les rebondissements de l'affaire Bygmalion, la découverte de la réalité des

finances de l'UMP et l'agenda judiciaire des «affaires». Mais sauf à demeurer «la droite la plus bête du monde», la première force de l'opposition parlementaire va bien être obligée de prendre à bras le corps le débat sur son projet politique. Le peuple de droite, lui aussi, a le droit à son moment d'espoir.

Olivier Biffaud

slate.fr

## V) Les 17 millions d'euros cachés de la campagne Sarkozy

Par Fabrice Arfi et Mathilde Mathieu

**Selon une comptabilité interne de la société Bygmalion, le candidat Sarkozy a dissimulé presque 17 millions d'euros de frais de campagne aux autorités de contrôle en 2012. Cette comptabilité contenue dans une clef USB a été récupérée par la police judiciaire. Mediapart y a eu accès en intégralité.**

Les chiffres ont parlé, meeting par meeting, prestataire par prestataire. Selon une comptabilité interne de la société Bygmalion récupérée par la police judiciaire et à laquelle Mediapart a également eu accès en intégralité, le candidat Nicolas Sarkozy a dissimulé presque 17 millions d'euros de frais de campagne aux autorités de contrôle en 2012.

Les enquêteurs de l'Office central de lutte contre la corruption ont mis la main, lundi 26 mai, sur une clef USB contenant une double facturation établie par Event & Cie (la filiale événementielle de Bygmalion) pour les 44 meetings électoraux de Nicolas Sarkozy. Dans un premier classeur, sobriement intitulé « Factures 2012 », sont rangées les factures officielles, avec les tarifs déclarés à la commission des comptes de campagne. Dans un second, baptisé « Balances 2012 », se niche une comptabilité secrète avec les prix réels meeting par meeting, souvent trois ou quatre fois plus élevés, parfois jusqu'à sept fois (comme à Marseille).



Nicolas Sarkozy au Trocadéro, le 1er mai 2012. © Reuters

Les additions sont accablantes. Alors que Nicolas Sarkozy a officiellement réglé 4,3 millions d'euros à Event & Cie pour l'organisation de ses 44 meetings, il a en fait dépensé pour 21,2 millions d'euros (17,7 millions hors taxes) auprès de cette société fondée par deux proches de Jean-François Copé, Bastien Millot et Guy Alves, si l'on en croit leurs archives informatiques qui ne semblent pas avoir été modifiées depuis 2012, selon les constatations de Mediapart.

Vertigineux, l'écart entre les frais déclarés et les frais réels avoisine donc 17 millions d'euros, une somme bien supérieure aux « 11 millions » initialement évoqués par l'avocat de Bygmalion lors de sa conférence de presse du 26 mai. De fait, Me Patrick Maisonneuve avait alors prévenu qu'il s'agissait d'une « fourchette » très approximative.

Quand on tient compte de ces frais de meeting cachés, le compte de Nicolas Sarkozy explose littéralement pour atteindre plus de 39 millions d'euros, bien au-delà du plafond légal fixé à 22,5 millions d'euros. On serait donc loin du dérapage «mineur» repéré par le Conseil constitutionnel en juillet 2013, lorsqu'il a rejeté le compte du candidat, le privant du remboursement de l'État. Désormais, la clef USB de Bygmalion atteste d'une autre histoire : celle d'une fraude industrielle majeure, dissimulée avec la complicité de l'UMP.

Pour que les équipes de Event & Cie soient payées en intégralité, il a en effet été imaginé que les 17 millions d'euros non facturés à Nicolas Sarkozy seraient supportés illégalement par le parti de Jean-François Copé. La formation politique (largement subventionnée par de l'argent public) a ainsi payé rubis sur l'ongle une cinquantaine de conventions fictives, facturées par Bygmalion entre janvier et juin 2012.

Ces fausses factures, révélées par Libération dès le 14 mai dernier et que Mediapart a pu consulter dans leur totalité, couvrent un montant d'au moins 15,2 millions d'euros (TTC), auquel il faut probablement ajouter quelque 500 000 euros de surfacturations portant sur des événements, eux, bien réels.

Pour illustrer l'ampleur de la triche opérée par l'équipe de Nicolas Sarkozy, Mediapart a rassemblé les données d'Event & Cie dans un tableau permettant de comparer, meeting par meeting, le prix réel d'Event pour les prestations fournies au candidat avec le tarif affiché dans le compte de campagne. Dans la troisième colonne se trouve le différentiel, c'est-à-dire le montant dissimulé à la Commission (il est possible que certains frais engagés par Event & Cie en marge des meetings n'aient pas été déclarés pour la bonne raison qu'ils n'avaient pas de caractère électoral, mais pour des sommes très mineures).

Date	Lieu	Prestations Event&Cie déclarées à la Commission des comptes de campagne (TTC)	Prix réel des prestations Event&Cie (TTC)	Montant non déclaré à la Commission
16-févr.	Anncy	69 585 €	253 438 €	183 853 €
19-févr.	Marseille	100 104 €	770 677 €	670 575 €
23-févr.	Lille	99 834 €	607 874 €	508 040 €
28-févr.	Montpellier	100 319 €	580 252 €	479 935 €
3-mars	Bordeaux	100 233 €	605 451 €	505 198 €
8-avr.	Saint-Just Saint Rambert	75 552 €	294 141 €	218 589 €
11-mars	Villepinte	444 206 €	1 817 028 €	1 372 822 €
15-mars	Recy	72 403 €	264 545 €	192 142 €
16-mars	Meaux	66 175 €	238 868 €	172 693 €
17-mars	Lyon	106 106 €	554 606 €	448 500 €
22-mars	Strasbourg	109 613 €	576 513 €	466 900 €
24-mars	Rueil-Malmaison	75 161 €	256 572 €	181 411 €
26-mars	Ormes	71 591 €	314 872 €	243 281 €
27-mars	Nantes	98 946 €	524 455 €	425 509 €
28-mars	Elancourt	73 030 €	247 990 €	174 960 €
29-mars	Nîmes	74 392 €	285 404 €	211 012 €
30-mars	Besançon	73 250 €	252 711 €	179 461 €
31-mars	Porte de Versailles	140 324 €	865 160 €	724 836 €
2-avr.	Nancy	95 674 €	531 200 €	435 526 €
4-avr.	La Réunion	209 442 €	617 353 €	407 911 €
5-avr.	Paris, Equinoxe	92 426 €	249 755 €	157 329 €
6-avr.	Caen	100 641 €	533 133 €	432 492 €
7-avr.	Saint-Raphaël	74 814 €	288 872 €	214 058 €
11-avr.	Paris, Mutualité	98 519 €	277 778 €	179 259 €
12-avr.	Saint-Brice-Sous-Forêt	76 523 €	239 036 €	162 513 €
13-avr.	Ajaccio	75 953 €	373 160 €	297 207 €
14-avr.	Perpignan	87 696 €	326 883 €	239 187 €
15-avr.	Paris, La Concorde	0 €	1 877 989 €	1 877 989 €
16-avr.	Poitiers	74 924 €	297 030 €	222 106 €
17-avr.	Morlaix	75 028 €	282 372 €	207 344 €
18-avr.	Arras	77 759 €	332 723 €	254 964 €
19-avr.	Saint-Maurice	74 802 €	264 125 €	189 323 €
20-avr.	Nice	98 972 €	604 605 €	505 633 €
25-avr.	Tours/Saint-Cyr-sur-Loire	72 170 €	308 371 €	236 201 €
24-avr.	Longjumeau	69 761 €	251 054 €	181 293 €
25-avr.	Cernay	71 470 €	305 309 €	231 839 €
26-avr.	Le Raincy	72 109 €	262 510 €	190 401 €
27-avr.	Dijon	94 796 €	388 871 €	294 075 €
28-avr.	Clermont	154 706 €	623 293 €	468 587 €
29-avr.	Toulouse	183 214 €	895 374 €	712 160 €
30-avr.	Avignon	70 378 €	304 289 €	233 911 €
1-mai	Paris-Trocadero	0 €	576 421 €	576 421 €
3-mai	Toulon	148 911 €	574 873 €	425 962 €
4-mai	Sables d'Olonnes	65 610 €	311 704 €	246 094 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 267 122 €</b>	<b>21 206 376 €</b>	<b>16 939 254 €</b>

### Le coût réel des prestataires supérieur à celui du prix officiel des meetings...

Aucune des 44 factures officielles ne correspond à

la réalité. Toutes sont sous-évaluées d'au moins 100 000 euros, bien souvent 200 000 ou 300 000 euros. Dans neuf cas, ce sont plus de 500 000 euros de frais qui ont été masqués à la commission des comptes de campagne. À Villepinte, la part dissimulée grimpe jusqu'à 1,37 million...



Nicolas Sarkozy et son directeur de campagne, le préfet Guillaume Lambert. © Reuters

Pis encore : pour le rassemblement géant de la Concorde, scénarisé par l'entreprise concurrente Agence publics, aucune prestation de Bygmalion ne figure dans le compte de campagne. Or, d'après les fichiers que nous avons épluchés, Event & Cie aurait travaillé en coulisse pour 1,87 million d'euros. Idem pour le Trocadéro : seules les équipes d'Agence publics apparaissent facialement dans le compte de Sarkozy, alors que Bygmalion était aussi dans le coup pour 576 000 euros, si l'on en croit ses propres chiffres.

D'autres données gravées dans la clef USB prouvent le caractère bidon des factures déposées dans le compte de campagne. Pour chaque meeting, l'entreprise a en effet listé les prestataires extérieurs auxquels elle a dû faire appel (pour la sonorisation, l'image, la

retransmission sur internet, etc.) et les sommes qu'elle leur a versées. Mediapart a pu vérifier leur exactitude auprès de plusieurs sous-traitants.

Ainsi, à Nice, Event & Cie a déboursé 412 257 euros pour payer ses prestataires ; or dans le compte de campagne officiel, Event & Cie n'a facturé que 98 972 euros à Nicolas Sarkozy pour l'ensemble du meeting, marge comprise. Et c'est pareil dans chaque ville. Ligne après ligne, le trucage massif du compte ne fait plus aucun doute.

Plusieurs médias ont raconté comment la campagne de Nicolas Sarkozy s'était emballée en 2012, comment le candidat s'est grisé au point de réclamer presque une réunion publique par jour. Il fallait toujours plus de drapeaux, de caméras mobiles, l'un des meilleurs réalisateurs de Paris... Mais jusqu'ici, on manquait cruellement de chiffres et d'éléments matériels.

Cette fois, les policiers les ont entre les mains. Dès le 26 mai, jour de la perquisition au siège du groupe Bygmalion, ils ont aussi entendu son président, Guy Alves, ainsi que Franck Attal, le responsable opérationnel pour la présidentielle, avant de recueillir, quelques jours plus tard, le témoignage du comptable maison.

Estampillé "copéiste", Guy Alves a assuré aux policiers que les conventions fictives réglées par l'UMP à Bygmalion n'ont servi qu'à couvrir Nicolas Sarkozy – pas question pour lui de laisser penser qu'elles auraient alimenté une caisse noire au bénéfice de son ancien mentor. Les policiers s'efforcent depuis d'authentifier ses fichiers informatiques, de contrôler qu'ils n'ont pas été manipulés. Un travail de bénédictin.

En parallèle, ils vont aussi calculer la marge engrangée par la société et vérifier l'exactitude des chiffres avancés par ses dirigeants dans les médias – ils ont parlé d'une marge autour de 25 %. D'après nos calculs, basés sur les chiffres contenus dans la clef USB, Event & Cie a retiré 4,9 millions d'euros (hors taxes) de la campagne présidentielle, avant déduction des charges internes (salaires maison, cotisations, etc.). Dans les comptes 2012 de la société, que nous avons pu consulter, Event & Cie affiche ainsi un résultat avant impôt de 4,66 millions d'euros (soit une marge de 23,1 %) et de 3,07 millions après impôts.

Mais le principal enjeu de l'enquête préliminaire va désormais consister à identifier les

responsabilités des uns et des autres dans la mise en œuvre de ce vaste système de fausse facturation pour masquer le trucage massif des comptes de campagne d'un ancien président de la République.

### « Impossible que Lambert ne soit pas au courant »

Interrogé par Mediapart, Jérôme Lavrilleux est l'un des rares à assumer publiquement le délit qu'il a commis, au point d'affirmer : « Ma carrière politique est désormais terminée et je serai probablement condamné, je le sais. » À la fois ancien directeur adjoint de la campagne de Nicolas Sarkozy et ex-directeur de cabinet de Jean-François Copé à l'UMP, il ne retient aujourd'hui plus ses flèches : « Ça rend service à beaucoup de monde, je crois, que je sois le coupable idéal. Mais la seule personne qui pouvait savoir, celui qui avait une vision de tout ce qu'il se passait, c'était le directeur de campagne, Guillaume Lambert. Il est rigoureusement impossible qu'il ne soit pas au courant, tout comme le directeur général des services de l'UMP (Éric Césari, qui n'a pas donné suite à nos sollicitations - ndlr). Sinon, ils faisaient quoi de leur journée ? »



Jérôme Lavrilleux, bras droit de Copé et directeur adjoint de campagne de Sarkozy. © Reuters

Selon son récit des événements, la décision portant sur la mise en place d'un système de fausses factures pour masquer le dérapage des frais de campagne n'aurait été prise qu'« entre le 6 mai et le mois de juillet, lors d'une réunion dans le bureau d'Éric Césari en présence du directeur de campagne Guillaume Lambert, de Franck Attal de Bygmalion, et Fabienne Liadzé, la directrice financière de l'UMP ». « J'en ai été informé une heure après. Et moi, j'assume d'avoir validé », précise-t-il. Dans la presse, des sources internes à Bygmalion ont plutôt évoqué la date de la « mi-avril ».

De son côté, l'ancien directeur de campagne de Nicolas Sarkozy, Guillaume Lambert, désormais préfet de Lozère, balaie toutes les accusations par la voix de son avocat. « S'il y avait eu pour 17 millions de plus, cela se serait vu ! Il y a peut-être une facturation qui a dérapé, mais sûrement pas les frais de campagne. Mon client a fait très attention, il rognait sur toutes les dépenses. Il a essayé et a même réussi à faire baisser les prestations, notamment après les meetings de Marseille et Annecy dont les prix étaient hallucinants », déclare Me Christophe Ingrain à Mediapart.

L'argument fait sursauter son ancien adjoint, Jérôme Lavrilleux : « Cette position ne résiste pas à l'examen des faits trente secondes ! Si, comme ils le disent, ils ont trouvé les prestations de Bygmalion trop chères après les meetings d'Annecy et Marseille, pourquoi les avoir gardés après, avec les mêmes fournisseurs et pourquoi les avoir fait travailler en plus d'autres prestataires sur des gros meetings comme le Trocadéro ou Villepinte ? C'est absurde. »

L'ancien directeur adjoint de campagne de Nicolas Sarkozy répète l'histoire d'une campagne qui s'emballe comme un train fou, impossible à freiner. « C'était démentiel, chaque meeting était un véritable plateau télé. Tout se décidait au jour le jour », se souvient-il. Ce récit nous a été confirmé par plusieurs acteurs de premier plan de la campagne, qui ont été ou vont être entendus par les enquêteurs.

« Il faut laisser l'enquête se faire », balaye l'ancien trésorier de Nicolas Sarkozy, qui souhaite se dégager de toute responsabilité. « Il y avait un ordonnateur des dépenses et un payeur, déclare Philippe Briand. Moi, j'étais le payeur. C'est Guillaume Lambert qui m'envoyait les factures. C'est lui aussi qui commandait les meetings, même si je pense qu'il avait concédé cette tâche à

Jérôme Lavrilleux. Moi, les seules factures que j'ai vues sont celles du compte de campagne. On pouvait penser que c'était déjà bien tarifé, puisque François Hollande a dépensé 50 % de moins que nous en meetings. »

L'avocat de l'UMP, Me Philippe Blanchetier, qui a défendu Nicolas Sarkozy devant le Conseil constitutionnel à l'été 2013, souligne pour sa part qu'« il y a déjà 13,7 millions d'euros de manifestations publiques déclarées dans le compte. C'est un chiffre en ligne avec ce qui a été fait sur toutes les présidentielles depuis 1995. D'ailleurs, la question d'éventuelles sous-facturations n'a jamais été soulevée par la commission des comptes de campagne, qui ausculte pourtant chaque dépense ! » Pas sûr que les comptes de 1995, truqués du côté d'Édouard Balladur comme de Jacques Chirac, soient une référence.

mediapart.fr

## **VI) La députée PS Karine Berger prédit une dissolution : "L'Assemblée nationale actuelle ne sera pas maintenue jusqu'en 2017"**



Karine Berger. © Maxppp.



Sébastien Tronche  
sebastien.tronche@europe1.fr

**La gauche est divisée. Le PS aussi.** A tel point que certains imaginent François Hollande dissoudre l'Assemblée nationale avant la fin de la législature en 2017. La députée PS Karine Berger

fait partie de ceux-là. Interrogée par le Dauphiné Libéré, ce mercredi 18 juin, **comme l'a repéré Le Scan du Figaro**, l'élue des Hautes-Alpes assure que "le président peut dissoudre à tout moment". Ce qui est vrai constitutionnellement.

Mais elle ajoute, affirmative :

*L'Assemblée nationale actuelle ne sera pas maintenue jusqu'en 2017.*

"La Ve République donne cinq ans au Président pour faire ce qu'il a à faire, explique-t-elle. Le calendrier de François Hollande est de cinq ans." Mais le contexte politique difficile pour la majorité socialiste est un problème dans ce calendrier restreint du quinquennat.

Elle poursuit :

Le problème, c'est que peut-être que **les institutions de la Ve République sont difficiles à faire fonctionner dans un contexte de crise**, où il faut des politiques de réformes très puissantes.

Depuis l'accession à l'Élysée de François Hollande et les premières péripéties affrontées par son gouvernement, les pronostics quant à une dissolution vont bon train. Ainsi Jean-Louis Borloo, comme Valéry Giscard d'Estaing, faisaient **ce pari**. Tout comme le Front national qui, à chaque occasion – **Affaire Cahuzac, Manif pour tous ou élections européennes** - demande au chef de l'État de dissoudre la chambre basse.

A gauche, seul le sénateur PS François Patriat faisait le même constat que Karine Berger, à savoir une dissolution qui lui semble presque inéluctable. Ainsi développait-il, **sur LCP** :

Il n'y a plus de communistes au pouvoir, le Parti de gauche ne vote pas le budget, les écologistes ne sont plus au pouvoir. Alors si le Parti socialiste lui-même est capable de se diviser, de ne pas soutenir le gouvernement, alors là on va aller demain vers une dissolution. Je le crains.

leab.europe1.fr

## VII) Cambadélis dénonce "la vision comptable" de la Cour des comptes



Crédit photo © Reuters

La Cour des comptes - qui a publié mardi son rapport sur l'État des comptes publics en France - a "une vision partielle et partiale de l'État du pays", fustige le premier secrétaire du Parti socialiste, Jean-Christophe Cambadélis dans un billet publié sur son blog. Selon lui, elle "s'évertue à promouvoir des mesures dogmatiques, austéritaires et punitives déconnectées de la réalité et des besoins de notre pays ».

### "Vision comptable..."

Doutant de la faisabilité des objectifs de réduction de déficit fixés par la France pour les années à venir, les Sages de la rue Cambon préconisent notamment à l'exécutif de supprimer 30.000 postes de fonctionnaires par an, en priorité dans les collectivités locales et les hôpitaux. Elle recommande également de maintenir le gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'en 2017 et d'établir un état des lieux sur la durée effective de travail.

### ...et mécanique

"Ce n'est pas en s'enfermant dans une vision comptable et mécanique de l'évolution de la fonction publique qu'il nous sera possible de moderniser l'État, d'améliorer les services publics", fait valoir le patron du Parti socialiste. Jean-Christophe Cambadélis regrette par ailleurs

## VIII) Entreprises, Baby-Loup, même combat?



Challenges.fr

Sophie Gherardi

Le litige entre la crèche et son ex-salariée licenciée pour avoir refusé de travailler sans son voile islamique pourrait avoir des conséquences pour tous les employeurs français.



Cet article est signé de Sophie Gherardi, fondatrice de Fait-religieux.com. (DR)

L'affaire Baby-Loup qu'examinait lundi 16 juin en assemblée plénière la Cour de Cassation est devenue un énorme cargo judiciaire, lesté d'une quantité impressionnante de jurisprudences françaises et européennes, ainsi que d'un lourd ballast politique.

Pour cette raison, les entreprises pourraient être tentées de se désintéresser des tribulations de la crèche associative modèle de Chanteloup-les-Vignes et de son ex-salariée, licenciée pour faute grave après avoir refusé de travailler sans son voile islamique.

Elles auraient grand tort, les entreprises, de ne pas y regarder de plus près. Car il se profile depuis hier une évolution qui pourrait étendre à l'ensemble du secteur privé le cas de cette crèche concernant la limitation de l'expression religieuse du personnel. Ce qui constituerait une fameuse surprise.

En effet, les juridictions successives ont examiné dans cette affaire des questions générales comme la liberté de conscience et de religion ou la laïcité, mais sous l'angle particulier de l'encadrement de la petite enfance et du statut de la crèche –un statut privé, d'intérêt général, sans mission de service public. C'est ce qui s'est passé quatre

fois : les Prud'hommes le 13 décembre 2010 qui valident le licenciement intervenu en décembre 2008, la Cour d'appel de Versailles le 27 octobre 2011 qui confirme la sentence, la Cour de cassation le 19 mars 2013 qui casse cette décision, la Cour d'appel de Paris le 27 novembre 2013 qui justifie à nouveau le licenciement.

### Toutes les entreprises concernées ?

La question pour toutes les entreprises privées de France est de savoir si la Cour de cassation ira plus loin dans l'arrêt, définitif, qu'elle prononcera le 25 juin.

Jusqu'à présent, quelle est la situation en ce qui concerne la manifestation de convictions religieuses au travail ? La neutralité religieuse s'impose exclusivement aux agents de l'Etat et de ses extensions, ainsi qu'aux salariés de droit privé remplissant une mission de service public (depuis l'arrêt CPAM de Seine-Saint-Denis du 19 mars 2013, qui a constitué un élargissement considérable de la sphère laïque de la part de la Cour de cassation, le même jour où elle cassait le licenciement de la salariée de Baby-Loup). Le principe général reste la liberté de religion qui s'impose dans le secteur privé ou associatif, la neutralité étant une exception réservée à l'Etat. De tous les textes législatifs et jurisprudences jusqu'à ce jour, il ressortait qu'un règlement intérieur ne pouvait limiter de façon générale et absolue l'exercice d'une liberté fondamentale telle que la liberté d'expression religieuse.

C'est ce point qui risque de changer si la Cour de cassation suit l'avis du procureur de la République Jean-Claude Marin. Cet avis, d'une très grande subtilité, examine tous les aspects de la jurisprudence, qu'on ne développera pas ici, et requiert le maintien du licenciement de l'ex-salariée de Baby-Loup. Et durant les trois-quarts du raisonnement, on semble rester dans la logique précédente consistant à ne traiter que le sujet de liberté de conscience dans les structures d'accueil de la petite enfance.

Le procureur rappelle : "en France, les salariés sont libres de manifester leur religion dans les entreprises privées. Un interdit général concernant le port de signes religieux ou d'appartenance à d'autres convictions ne serait pas, bien évidemment, justifié. S'agissant de Baby Loup, l'exigence de la neutralité religieuse et politique rappelée dans le règlement intérieur est le moyen de réaliser l'objet social de l'entreprise, soit l'insertion sociale par la construction d'un lien

social dégagé de toute référence religieuse ou politique." Il ajoute que la formulation d'interdiction jugée par la Cour de cassation en mars 2013 "trop générale et abstraite", ne l'était pas s'agissant d'une petite structure comme la crèche, tout en concédant que "dans une entreprise comptant des milliers de salariés, une telle clause serait sans aucun doute trop générale et imprécise ».

## **Du cas particulier aux principes généraux**

Sur cette base, on s'attend donc à ce que le règlement intérieur puisse limiter l'expression des croyances religieuses dans le cas de l'accueil de la petite enfance, et pour de très petites structures. Mais soudain, il se produit comme une rupture et le procureur énonce la généralité suivante (nous soulignons les points principaux) : "Aux termes de ces explications, il nous semble donc :

- que la législation française contenue dans le code du travail et sa mise en œuvre sous le contrôle de l'administration et du juge, remplit les conditions prévues à l'article 9, paragraphe 2, de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour que des restrictions puissent être apportées par les employeurs privés à la liberté, pour les salariés, de manifester leurs convictions religieuses ;
- que les règlements intérieurs des entreprises pris en application de cette législation remplissent également ces conditions ;
- que des employeurs privés peuvent, dans le cadre de cette législation, restreindre la liberté de leurs salariés de manifester leurs convictions, sans qu'il y ait lieu de recourir à la notion d'entreprise de conviction laïque, laquelle n'a pas de reconnaissance législative ou réglementaire en droit français et se heurte au principe de laïcité qui a une valeur constitutionnelle ;
- que des employeurs privés peuvent cependant, dans le cadre de cette législation, restreindre la liberté de leurs salariés de manifester leurs convictions à condition, toutefois, que ces employeurs aient un motif légitime de le faire et que la restriction soit proportionnée eu égard à la nature de la tâche à accomplir par le salarié ;
- que, constitue un objectif légitime d'apporter des restrictions à la liberté du salarié de

de manifester ses convictions, la volonté de protéger une autre liberté individuelle telle que la liberté de conscience des usagers ou des clients de l'entreprise.

## **Restreindre la liberté d'expression religieuse?**

Si l'on comprend bien ce passage, l'avis du procureur de la République permet d'accorder à toutes les entreprises privées des droits qui leur étaient refusés jusqu'ici : introduire des restrictions à la liberté d'expression religieuse des salariés ; le faire dans les règlements intérieurs; pouvoir motiver ces restrictions par la volonté de protéger les autres, en particulier les usagers ou les clients.

En revanche, le procureur rappelle "le contrôle de l'administration et du juge", l'obligation d'avoir "un motif légitime" et que la restriction soit "proportionnée eu égard à la nature de la tâche à accomplir par le salarié".

Le côté carré de ces affirmations tranche avec la finesse d'orfèvre du reste du raisonnement – notamment le passage où les restrictions aux libertés "prévues par la loi" sont déclarées licites non parce qu'il existe une loi mais en raison de la formule même "prévu par la loi", qui englobe la jurisprudence. Les multiples apports jurisprudentiels sur ce sujet "feront loi", selon cette interprétation (pour en savoir plus sur la législation, la jurisprudence et la gestion des cas concrets, voir l'étude Cefrelco-Fait religieux qui vient de paraître "Diversité religieuse au travail : les bonnes pratiques des grandes entreprises françaises".

Dans l'hypothèse où la Cour suivrait l'avis du parquet, il deviendra donc beaucoup plus simple pour une entreprise de prévenir les revendications ou les démonstrations de religiosité, y compris dans le contact avec les clients. Le management du fait religieux en sera facilité. En revanche, les cas "bloquants", selon l'expression du professeur Lionel Honoré, qui dirige l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) et mène avec l'Institut Randstad une enquête pionnière sur ce sujet, risquent de finir plus systématiquement devant les tribunaux.

Un constat plus politique s'impose : le gouvernement ne souhaitait pas légiférer sur ce sujet, pas plus que les entreprises d'ailleurs, afin de ne pas dresser les Français les uns contre les autres. Si la Cour se laisse convaincre par les motifs du procureur de la République, voilà un souci de moins...

## IX) Exclusif : Michèle Sabban bénéficie d'un logement social

Pascale Tournier



LICHTFELD EREZ/SIPA

La vice-présidente socialiste de la région Ile-de-France occupe, depuis dix ans, un logement social d'une surface de près de 70 m<sup>2</sup> dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris contre un loyer mensuel de 1 218 euros. Le comble : c'est elle qui, aujourd'hui, transmet les dossiers des demandeurs de logements sociaux aux bailleurs franciliens car la Région possède un droit réservataire sur quelque 9 700 HLM...

Un train peut en cacher un autre. En voulant faire la lumière sur son parc immobilier, le Conseil régional d'Ile-de-France a levé un drôle de lièvre. Le 18 février dernier, les membres de la mission d'information et d'évaluation sur le logement — qui a rendu ses conclusions mi-juin — sont assis autour d'une table en U. Le rapporteur de la dite mission Eddy Ait (PRG), son président Pierre-Yves Bournazel (UMP), mais aussi Emmanuelle Cosse (EELV), écoutent la vice-présidente socialiste de la Région, Michèle Sabban, chargée de personnel, de l'administration et des marchés

publics. C'est elle qui transmet les dossiers des demandeurs de logements sociaux aux bailleurs franciliens car la Région possède un droit réservataire sur quelque 9 700 HLM. Après un exposé classique, Michèle Sabban, interrogée sur sa propre résidence par un conseiller PS, Olivier Thomas, prend un ton solennel : « Ce n'est plus la vice-présidente qui s'exprime mais Michèle Sabban ». La conseillère régionale, élue dans la section du Val-de-Marne depuis 1998, demande alors à ce que ses propos ne figurent pas dans le rapport. Ce qui sera fait (voir document ci-dessous à partir de la page 18).

Qu'a-t-elle dit de si secret et que Marianne est en mesure de révéler ? Qu'elle bénéficie d'un logement social financé par un prêt locatif intermédiaire (PLI) dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement de Paris pour un loyer mensuel de 1 218 €. Un prix tout doux pour une surface de 70 m<sup>2</sup> environ. Entrée dans les lieux il y a dix ans, elle y est restée depuis. On peut la comprendre : à en croire un article de Libération de 2011 qui décrivait ce

petit nid, sans mentionner son origine, c'est « un atelier d'artiste cosy, une bonbonnière moderne, le tout perché dans le ciel de Paris. En contrebas coule la Seine et juste en face, le Ministère des Finances. »

[PV-I8FEV2014.pdf by Mariannelemag](#)

Dans son bureau de la Région, Michèle Sabban, toute de blanc vêtue, se justifie, au grand jour cette fois : « J'étais en difficulté personnelle. Je n'ai demandé aucun passe-droit. Les élus doivent-ils être coupés de leur base ? » Sans doute pas. Sauf que 500 000 dossiers pour une demande de HLM sont en attente en Ile-de-France...

Se pose aussi la question du seuil de ressources fixé à 41 434 euros annuels pour une personne vivant seule dans un PLI. Si on additionne les indemnités mensuelles de Madame la vice-présidente (2 749 € nets d'impôts), sa pension trimestrielle de réversion (900 €) et ses revenus mensuels d'auto-entrepreneur (1 000 € environ) liés à ses activités de conseil et de soutien aux femmes dans leur vie professionnelle, on aboutit, à peu de choses près, à 48 000 euros. Le plafond semble bel et bien crevé. « Faux, je ne le dépasse que de 16 euros », assène-t-elle.

Dernier point fâcheux : l'élue du Val-de-Marne est hébergée par un bailleur parisien. « La région Ile-de-France est ma circonscription », lâche-t-elle mal à l'aise. La maire socialiste de Paris Anne Hidalgo vient pourtant de mettre les points sur les i : aucun conseiller de la capitale ne doit être locataire d'un logement attribué par la Ville, sauf exception étudiée par une commission de déontologie. Ce qui vaut pour les élus parisiens ne vaudrait pas pour leurs collègues de la Région ? « C'est horrible de devoir se mettre à poil », maugrée Michèle Sabban. Pas autant que de chercher un loyer raisonnable à Paris.

**A Suivre...**  
**La Presse en**  
**Revue**



[LAPRESSEENREVUE.EU](http://LAPRESSEENREVUE.EU)